

SYNDICAT UR CGT FAPT PAYS DE LOIRE

Compte de résultat simplifié: 2021

Charges	Année:	Année N-1	Produits	Année:	Année N-1
Charges d'exploitation	30 965,27 €	35 570,73 €	Produits d'exploitation		
Achats					
Autres charges externes			Cotisations	6 014,73 €	6 616,23 €
Autres services extérieurs			Subventions	18 788,53 €	23 718,72 €
Impôts et Taxes			Autres produits	4 994,08 €	9 718,87 €
Charges de Personnel			Transfert de charges		
Autres charges					
Dotations aux amortissements et provisions	30 965,27 €	35 570,73 €	Reprise des amortissements et provisions		
Charges financières			Produits Financiers		
Charges exceptionnelles			Produits exceptionnelles		
Engagements à réaliser sur contribution de financement			Contribution de financement Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Total Charges	30 965,27 €	35 570,73 €	TOTAL Produits	29 797,34 €	40 053,82 €
Solde Débiteur: Déficit	-1 167,93 €		Solde créditeur :excedent		4 483,09 €

SYNDICAT UR CGT FAPT PAYS DE LOIRE

Bilan Simplifié année:2021

ACTIF	N:	N -1	PASSIF	N:	N -1
Actif immobilisé			Fonds syndicaux		
Actif incorporel			Réserves	40 957,56	36 474,47
Actif corporel			Report à nouveau		
Actif Financier			Résultat	-1 167,93 €	4 483,09 €
Actif circulant			Total des fonds syndicaux		
Stock			Provisions		
Créances			Fonds dédiés		
Disponibilités	39 789,63 €	40 957,56 €	Dettes financières		
			Dettes diverses		
			Total dettes		
Compte de régularisation			Compte de régularisation		
TOTAL ACTIF	39 789,63 €	40 957,56 €	TOTAL PASSIF	39 789,63 €	40 957,56 €

SYNDICAT UR CGT FAPT PAYS DE LOIRE

Détermination du montant des ressources annuelles		
Ressources de l'année: 2021		
Cotisations reçues	6 014,73	+
- Reversement de cotisations		-
Subventions reçues	18 788,53	+
Autres produits d'exploitationperçus	4 994,08	+
Produits financiers perçus		+
TOTAL net des Ressources	29 797,34	

Faits majeurs de l'exercice: NEANT

L'unionrégionale arrête les comptes selon les principes du règlement 99-01,99-03 et 2009-10 du CRC

Nous bénéficions de la mise à disposition d'un local à titre gratuit
l'union régionale bénéficie annuellement de mise à disposition de personnes et heures de détachement conformément aux accords syndicaux et au code du travail